## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (réservé à l'Administration) :

Reference unique du mandat (1000170 à 171ammotiation) :	
Type de contrat : Inscription et fréquentation des services péri et extra scolaires	
Merci d'indiquer à titre d'information le nom et prénom des enfants	
 -	
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Ville d'Angers service Temps de l'Enfant à	
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse :	VILLE D'ANGERS EDUCATION ENFANCE CS 80011 49020 ANGERS Cedex 02
Code postal :	
Ville:	
Pays:	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)  IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ⊠	
Signé à : Signature :	
	ngriature .
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :  Nom du tiers débiteur :	

## JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville d'Angers service Temps de l'Enfant. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville d'Angers service Temps de l'Enfant.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : sur dpo@ville.angers.fr.

## Retour:

- sur votre Espace Parents : rubrique « Mes demandes » « Enf + 3 ans, Prélèvement automatique »
- en guichet, au Point Info Famille ou en Relais et Mairies de Quartier